## Annexe A -Contrat d'engagement



TAI

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

THÉÂTRES ASSOCIÉS

1908, rue Panet, bureau 405
Montréal [Québec] HZL 3A2
Téléphone : 514 842-5851
Télécopieur : 514 842-58301
Télécopieur : 514 842-5930
www.theatresassocies.ca

SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DU QUÉBEC (SPACQ)



SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES AUTEURS ET DES COMPOSITE DU QUÉBEC 33 Rue Milton, Bureau 500 Montréal [Québec] H2X1V1 Téléphone : (514) 845-3739 Sans frais: 1-866-445-3739 www.snacq.ca

ENTRE LE THÉÂTRE Nom:			ET LE COMPOSITEUR  Nom:			
Adresse :			Pour les services de :			
			Adresse :			
 Tél.:	Télécopieur		 Tél.	Date de naissance	e :	
Courriel :			Courriel :			
-			<del></del>			
			N° d'enregistrement TPS	N° d'enregistrement TVQ	N° d'assurance sociale	
			Statut à la SPACQ		non-membre	
1.Le théâtre re Titre :	etient les services du co	mpositeur pour le sp	pectacle dramatique su	ivant :		
Texte de :			Mise en scène de :			
Date de la 1 <sup>re</sup> représentation prévue :			Catégorie de salle :			
Lieu(x) princ	cipal(paux) des représe	ntations prévues :				
2. Description	de la commande* :					
* Par exemple	: caractéristiques qualitative	s et quantitatives de l'œu	vre musicale (interprètes, in	struments, adaptation, genre	de musique, durée).	
		•		selon le(s) terme(s) suiv		
	•			,, ,,	. ,	
4. Pour approb	oation de la version fina	le, le compositeur liv	re une dernière versior	n de l'œuvre musicale a	u plus tard le	
	. Autres ét	apes et délais de livr	raison:			
5. Le composi	teur déclare aux fins du	présent contrat et pr	our toute sa durée			
être r	nembre d'une ou de socié	tés de gestion collectiv	ve du droit d'auteur, y inc	luant le droit de reproducti	on.	
n'être	membre d'aucune sociét	é de gestion collective	du droit d'auteur, y inclu	ant le droit de reproductior	1.	
6. Le théâtre p	aiera au compositeur u	n cachet de				
			J.	100 dollars (	\$)	
					<del></del>	
selon l'échéai	iciei suivani :					
_						
7.Le cachet c	ouvre représen	itations.				
8. Pour chaque	e représentation non co	uverte par le cachet,	le théâtre paiera au c	ompositeur un droit de s	uite de	
			Į.	100 dollars (	\$)	
9. Le théâtre et	l'artiste conviennent des f	rais et allocations suiva	ants :			
10. Autre(s) cond	dition(s):					
11.Les annexe	s et les avenants font pa	artie du contrat.				
N FOI DE Q	UOI, les parties ont sig	né à				
		ce e jour du i	mois de	de l'année 20		
			·			
	Signature du théât	ire		Signature du composite	eur	
	•					
			Signature of	le la société ou personne r	norale s'il y a lieu	
	☐ Copie du théâtr		siteur			
		*à transmettre dar	ns les 7 jours de la signatur			
9	SPACQ					